

# Synthèse des délégations et autorisations financières

## Délégations financières en vigueur Utilisation par le Conseil d'administration

Nature des délégations et autorisations consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale	Montant maximal autorisé (en euros)	Date de l'autorisation	Échéance	Durée de l'autorisation	Utilisation par le Conseil	Commentaires
<b>Augmentation de capital dans le cadre d'une émission d'actions et/ou d'autres titres donnant accès au capital social</b>						
Augmentation de capital avec maintien du DPS des actionnaires	395 000 000 euros (montant nominal et montant brut) (plafond indépendant)	8 janvier 2026 (8 <sup>e</sup> résolution)	8 mars 2028	26 mois	2 avril 2026 (391 780 753,76 €) Souscription de 1 939 508 682 actions nouvelles pour un prix de souscription par action de 0,202 €, dont 0,02 € de valeur nominale et 0,182 € de prime d'émission.	Non utilisable en période d'offre publique
Émission d'actions ordinaires de la Société avec suppression du DPS au profit de Bpifrance Participations	334 494,54 euros (montant nominal) 45 992 999,25 euros (montant brut)	8 janvier 2026 (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> résolutions)	8 juillet 2027	18 mois	6 mars 2026 (334 494,54 €) Émission de 16 724 727 actions ordinaires nouvelles de 0,02 € de valeur nominale chacune, au prix d'émission unitaire de 2,75 €, dont 2,73 € de prime d'émission par action ordinaire nouvelle, représentant une augmentation de capital d'un montant total de 45 992 999,25 €.	-
Émission d'actions ordinaires de la Société avec suppression du DPS au profit de Crédit Agricole S.A.	218 450,90 euros (montant nominal) 30 036 998,75 euros (montant brut)	8 janvier 2026 (4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> résolution)	8 juillet 2027	18 mois	6 mars 2026 (218.450,90 €) Émission de 10 922 545 actions ordinaires nouvelles de 0,02 € de valeur nominale chacune, au prix d'émission unitaire de 2,75 €, dont 2,73 € de prime d'émission par action ordinaire nouvelle, représentant une augmentation de capital d'un montant total de 30 036 998,75 €.	-
Émission d'actions ordinaires de la Société avec suppression du DPS au profit de BNP Paribas	232 800 euros (montant nominal) 32 010 000 euros (montant brut)	8 janvier 2026 (6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> résolution)	8 juillet 2027	18 mois	6 mars 2026 (232 800 €) Émission de 11 640 000 actions ordinaires nouvelles de 0,02 € de valeur nominale chacune, au prix d'émission unitaire de 2,75 €, dont 2,73 € de prime d'émission par action ordinaire nouvelle, représentant une augmentation de capital d'un montant total de 32 010 000 €.	-
Augmentation de capital sans DPS des actionnaires avec offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2 1 <sup>o</sup> du Code monétaire et financier	10 % du capital social <sup>1,2</sup>	5 juin 2025 (21 <sup>e</sup> résolution)	5 août 2027	26 mois	-	Non utilisable en période d'offre publique
Augmentation de capital sans DPS des actionnaires par une offre au public visé au 1 de l'Article L. 411-2 du Code monétaire et financier	10 % du capital social par période de douze mois <sup>1,2</sup>	5 juin 2025 (22 <sup>e</sup> résolution)	5 août 2027	26 mois	-	Non utilisable en période d'offre publique
Augmentation du nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS	15 % de l'émission initiale <sup>1, 2,3</sup>	5 juin 2025 (23 <sup>e</sup> résolution)	5 août 2027	26 mois	-	Non utilisable en période d'offre publique
Autorisation d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans DPS en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital	10 % du capital social <sup>2</sup>	5 juin 2025 (24 <sup>e</sup> résolution)	5 août 2027	26 mois	-	Non utilisable en période d'offre publique
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	500 000 000 <sup>4</sup>	5 juin 2025 (25 <sup>e</sup> résolution)	5 août 2027	26 mois	22 janvier 2025 (2 491,52 €) <sup>6</sup> 9 juin 2025 (266 928,56 €) <sup>6</sup>	-

## Délégations financières en vigueur

### Utilisation par le Conseil d'administration

Nature des délégations et autorisations consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale	Montant maximal autorisé (en euros)	Date de l'autorisation	Échéance	Durée de l'autorisation	Utilisation par le Conseil	Commentaires
<b>Programme d'achat d'actions</b>						
Autorisation d'opérer sur les actions de la Société	10 % du montant du capital social Prix d'achat maximum par action : 60 €	5 juin 2025 (18 <sup>e</sup> résolution)	5 décembre 2026	18 mois	Dans le cadre du programme d'achat d'actions : - 3 000 000 actions ont été acquises en 2025 à un prix moyen de 6,68 € Dans le cadre du contrat de liquidité : - 11 416 286 actions acquises au cours moyen de 3,894 € - 11 416 286 actions cédées au cours moyen de 3,876 €	Non utilisable en période d'offre publique
Réduction du capital social par annulation des actions auto détenues	10 %, du montant du capital social par période de 24 mois	5 juin 2025 (19 <sup>e</sup> résolution)	5 août 2027	26 mois	-	-
<b>Regroupement d'actions</b>						
Regroupement des actions de la Société par attribution d'une action nouvelle de 0,80 € de valeur nominale pour 40 actions anciennes de 2 centimes d'euros de valeur nominale chacune	N/A	8 janvier 2026 (10 <sup>e</sup> résolution)	N/A	N/A	- <sup>8</sup>	-
<b>Opérations réservées aux salariés et dirigeants mandataires sociaux</b>						
Augmentation de capital avec suppression du DPS au profit de catégories de bénéficiaires constitués de salariés et/ou de mandataires sociaux de filiales étrangères, dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié	2,5 % du capital social** <sup>5</sup>	8 janvier 2026 (12 <sup>e</sup> résolution)	8 mars 2028	26 mois	-	-
Augmentation de capital réservée aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe	2,5 % du capital social** <sup>5</sup>	8 janvier 2026 (11 <sup>e</sup> résolution)	8 juillet 2027	18 mois	-	-
Autorisation d'attribuer des actions gratuites aux salariés et aux dirigeants sociaux	1 % du capital social (avec un sous-plafond de 0,04 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs)* <sup>6</sup>	5 juin 2025 (28 <sup>e</sup> résolution)	5 août 2028	38 mois	3 861 723 actions de performance ont été attribuées à 743 bénéficiaires <sup>7</sup>	-

\* Montant du capital social de la Société à la date de l'Assemblée Générale du 5 juin 2025.

\*\* Montant du capital social de la Société à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 janvier 2026.

<sup>1</sup> Plafond global applicable aux augmentations de capital avec suppression du DPS effectuées au titre des 21<sup>e</sup> à 24<sup>e</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle 2025. Toute augmentation de capital réalisée en vertu de ces résolutions s'imputera sur le plafond global de 50 %. Le montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances ou titres assimilés donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être réalisées en vertu des résolutions 21 à 22 ne pourra dépasser le plafond de 1,5 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise.

<sup>2</sup> Plafond global applicable aux augmentations de capital avec suppression du DPS effectuées au titre des 21<sup>e</sup> à 24<sup>e</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle 2025. Toute augmentation de capital réalisée en vertu desdites résolutions s'imputera sur ce plafond global de 10 % ainsi que le plafond global de 50 % fixé à la 9<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 janvier 2026.

<sup>3</sup> Le montant nominal des augmentations de capital effectuées au titre de la 23<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Annuelle 2025 s'imputera (i) sur le plafond de la résolution en vertu de laquelle l'émission initiale est décidée, (ii) sur le plafond global prévu à la 9<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 janvier 2026, et (iii) dans l'hypothèse d'une augmentation de capital sans DPS, sur le montant du sous-plafond fixé par la 21<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Annuelle 2025.

<sup>4</sup> Plafond autonome et non déductible du plafond global prévu à la 20<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Annuelle 2025, ni du sous-plafond prévu à la 21<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Annuelle 2025.

<sup>5</sup> Plafond commun aux opérations d'augmentation de capital réalisées en vertu des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 janvier 2026.

<sup>6</sup> Le nombre total d'actions gratuites susceptibles d'être réalisées en vertu de la 28<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Annuelle 2025 ne pourra excéder un plafond dérogatoire de 1 % du capital social au jour de l'Assemblée Générale Annuelle 2025.

<sup>7</sup> Utilisation faite pour servir un plan d'actions de performance dont la période d'acquisition est arrivée à échéance en 2025 ou dans le cadre de la livraison par anticipation d'actions de performance en cas de circonstances particulières (décès, invalidité).

<sup>8</sup> La mise en œuvre du regroupement des actions composant le capital social, par voie d'échange de quarante actions existantes d'une valeur nominale de 0,02€ chacune contre une action nouvelle à émettre d'une valeur nominale de 0,80€ intervient du 14 mai au 12 juin 2026 (inclus) conformément à la dixième résolution approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire en date du 8 janvier 2026.